

titution. Parfaitement au fait du rouage du gouvernement responsable, il se soucia très peu cependant de l'appliquer au pays. Aussi son administration fut-elle des moins heureuses.

Pour bien faire saisir tout de suite la ligne de démarcation qui va dorénavant séparer les partis politiques, j'emprunterai à M. de Montigny le passage suivant de son Catechisme politique : " Le 10 février 1841, dit-il, l'acte 3 et " 4 Vict., ch. 35 (1840), réunissant le Bas et Haut-Canada, " fut proclamé. De ce jour un nouveau gouvernement fut " inauguré. C'était un gouvernement constitutionnel sous " un système représentatif qu'on est convenu d'appeler " gouvernement responsable."

" Cette constitution, avec les promesses qui nous avaient " été faites pouvait amener l'application pratique de la " constitution anglaise à l'administration des affaires du " pays.

" En effet, dès septembre 1841, le parlement consacra le " principe que, quoique le chef du gouvernement exécutif " ne soit responsable qu'aux autorités impériales, ses prin- " cipaux conseillers, constituant sous lui une administra- " tion provinciale, doivent être des hommes qui possèdent " la confiance des représentants du peuple.

" C'est par cette responsabilité que la chambre parvint " à faire adopter son contrôle exclusif sur les subsides et " son droit de voter la liste civile; l'indépendance des juges, " l'exclusion des employés des deux chambres et l'obliga- " tion constitutionnelle pour le chef de l'exécutif de con- " sulter leur choix; l'indépendance du parlement; le rap- " pel de cette inique clause de l'Acte d'Union qui proscri- " vait la langue française dans les procédés législatifs, le " droit de s'assembler et d'écrire, reconnu déjà, sera régu- " larisé. Nous allons donc avoir les libertés qu'a droit " d'avoir tout sujet anglais, puisque le procès par jury en " matière criminelle nous avait été accordé par l'introduc- " tion des lois criminelles anglaises; la loi de l'*Habeas Cor- " pus* était en vigueur et les lois municipales, germe fécond " de la liberté constitutionnelle, introduite par le conseil " spécial, allaient recevoir leur base véritable."

Eh bien, c'est pour obtenir ces privilèges et ces libertés que la lutte s'engage entre les libéraux et les torys. Conserver l'Acte d'Union comme fondement d'un système gouvernemental, tout en le réformant dans ses détails et son application, suivant les besoins du pays, tel fut le programme de Lafontaine et Morin. Conserver l'Acte d'Union dans toute sa vigueur et avec toutes ses injustices rendues encore plus criantes par une application tyrannique; s'opposer à toutes les réformes, concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul ou dans une poignée de privilégiés, gouverner sans posséder la confiance des chambres et sans s'occuper des besoins du pays en général, tel fut le programme de leurs adversaires.

G. A. NANTEL.

(A continuer.)

Colonisation.

En réponse à une adresse de l'Assemblée Législative de la province de Québec, l'hon. A. Chauveau, secrétaire, a fourni l'état suivant qui indique le montant des octrois de colonisation dépensés dans chaque comté durant l'année 1878-79 :

Comtés.	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.
Chicoutimi, Saguenay et chemin du Lac St. Jean	\$10,494 15	\$995 97
Charlevoix	962 67	552 76

Montmorency	509.68	55.00
Québec	125.00	6.50
Portneuf	998.09
St. Maurice	600.00
Maskinongé	600 00
Argenteuil	687.98	350 00
Ottawa	866.85	319.04
Drummond et Arthabaska	592.87	300.00
Stanstead	507.00
Compton	199.35
Wolf et Richmond	580.00
Mégantic	571.98
Beauce	2,700.61
Dorchester	179.70
Bellechasse	1,494.73
Montmagny	1,499 60
L'Islet	1,478.55
Kamouraska	441.64
Témiscouate	467.25	396.55
Rimouski	2,666 53
Gaspé	1,956.84	297.81
Pontiac	200.00
Visites et Explorations	1,218.93	2,126.43
	\$32,000.00	\$6,000.00

J. O. FONTAINE,
Directeur de Colonisation.

Département de l'Agriculture
et des Travaux Publics,
Québec, 12 juillet 1879.

Ainsi l'on voit que la vallée de l'Ontarien a été généralement oubliée, ou à peu près; Montcalm et Terrebonne ne sont même pas mentionnés; Argenteuil, Ottawa et Pontiac, qui sont aujourd'hui le théâtre de l'un des plus grands mouvements de colonisation que l'on ait encore vus, n'ont pu dépenser que \$2,423.87. Nous ne ferons pas la comparaison avec d'autres comtés plus favorisés. Nous donnons des chiffres.

Dans son rapport du 25 avril 1879, M. Fontaine soumettait au ministère l'état des octrois qu'il croyait nécessaire d'accorder dans les townships de Montcalm, Argenteuil et Ottawa. Ces octrois devraient se monter à \$10,000.00

Nous aurons occasion, espérons-nous, de faire connaître cet excellent rapport de M. Fontaine; il intéressera vivement les amis de la colonisation.

B. NANTEL.

La Session.

Nous croyons répondre aux vœux de nos lecteurs en donnant quelques renseignements au sujet des travaux accomplis depuis l'ouverture de la présente session des chambres fédérales. Nous ferons aussi connaître au public l'état de nos finances et les espérances de prospérité, de grandeur et de force que nous sommes en droit d'entretenir pour l'avenir du pays.

Nous n'aurions que faire de donner le détail de toutes les questions, petites et grandes, qui ont été soumises à l'attention de nos députés, depuis qu'ils sont convoqués en séances sessionnelles, et qui provoqueront certainement des débats de la plus haute importance. Les renseignements abondent sur une foule de ces sujets, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils sont encore incomplets. Les commentaires sur un grand nombre de questions sont donc forcément remis à plus tard.

Du reste plusieurs des projets de loi soumis ont rapport à des intérêts privés, ou même sectionnels, et ne sauraient fixer particulièrement l'attention du public.